



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 14 juillet 1961

à 10 h. 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Point 4 de l'ordre du jour:

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Débat général (*suite*). 99

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Chili, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Pays-Bas, Tchécoslovaquie, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Tchobanov (Bulgarie), deuxième vice-président, prend la présidence.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3459 et Add.1, E/3460 et Add.1, E/3461, E/3472, E/3485 et Add.1 et 2, E/3490 et Corr.1, E/3495 et Add.1, E/3496, E/3498 et Add.1 à 3, E/3502 et Corr.1, E/3504 et Add.1, E/3507, E/3518, E/3531)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. COLE (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) dit que, si le rapport annuel de l'AIEA (E/3490 et Corr.1) indique que 1961 sera une année de consolidation, cela ne doit pas être interprété comme signifiant que l'AIEA ne fait que continuer dans une voie toute tracée. L'ampleur et la nature des opérations de l'AIEA sont encore déterminées dans une large mesure par le rythme des progrès de la technique nucléaire, notamment par la diffusion de cette technique dans les régions peu développées; les modifications qui se sont produites ont été des changements d'orientation plutôt que des transformations radicales. Depuis le précédent rapport, les perspectives de l'énergie d'origine nucléaire ne se sont pas sensiblement modifiées, mais le prix de revient de cette énergie a continué à diminuer plus rapidement que celui de l'énergie classique. On admet dans plusieurs pays que certains types éprouvés de grandes centrales nucléaires pourront soutenir la concurrence avec les centrales de type classique avant 1970 et que de nouveaux types de génératrices nucléaires permettront à l'avenir des réductions beaucoup plus importantes du prix de revient.

2. L'emploi de l'énergie d'origine nucléaire s'est surtout développé dans des pays fortement industrialisés, où le rôle de l'AIEA s'est limité à élaborer des règlements de sécurité pour les installations nucléaires, à stimuler les échanges de renseignements et à étudier les aspects économiques de l'énergie d'origine nucléaire, notamment les méthodes d'évaluation et de comparaison des coûts. On peut citer comme exemples les études sur les perspectives de l'énergie d'origine nucléaire effectuées par des spécialistes de l'AIEA en Finlande et aux Philippines, et le programme de recherche scientifique sur la physique des réacteurs, entrepris conjointement par l'AIEA et le Gouvernement norvégien, à l'aide du réacteur NORA de puissance nulle; dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre l'AIEA et les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis fournissent de l'uranium enrichi pour ce réacteur. Il s'agit là du premier projet de recherche scientifique important et de longue durée que l'AIEA ait entrepris dans le domaine des réacteurs.

3. En ce qui concerne l'emploi des réacteurs dans les pays peu développés, il faut souligner le rôle important que seront appelés à jouer les réacteurs de recherche et de formation, dont environ 200 ont atteint le stade décisif, ou l'atteindront au cours des douze prochains mois. Durant les deux ou trois années à venir, plusieurs pays passeront par une période préparatoire avant de pouvoir aborder les étapes suivantes et peut-être plus

ambitieuses de l'emploi des réacteurs. Entre temps, il leur faudra organiser leurs services de l'énergie nucléaire et créer les installations auxiliaires qui leur permettront de tirer le meilleur parti possible des réacteurs. Au cours de cette période préparatoire, l'AIEA continuera à offrir son expérience et son assistance technique aux pays peu développés, en les guidant et les aidant à choisir les solutions les plus utiles. Mais l'importance des progrès qui pourront être réalisés avec le concours de l'AIEA dépendra largement des gouvernements bénéficiaires eux-mêmes, responsables en dernière analyse du choix des projets prioritaires.

4. Dans les années qui viennent, le deuxième des champs d'action principaux de l'AIEA, l'emploi des radioisotopes et des rayonnements, présentera une importance beaucoup plus grande dans les régions peu développées du monde que les génératrices nucléaires ou même que les réacteurs de recherche et de formation. Les travaux de l'AIEA sur l'emploi des radioisotopes dans l'agriculture et dans la recherche agricole ont porté principalement sur les problèmes qui intéressent les régions peu développées. Avec le concours de l'OMS, l'AIEA étudie l'emploi des radioisotopes et des sources de rayonnements dans le diagnostic médical, la radiothérapie et la recherche clinique, et elle a également entrepris une étude sur l'emploi des isotopes radioactifs en hydrologie, étude qui devrait être particulièrement utile aux pays peu développés pour la mise en valeur de leurs zones arides.

5. L'AIEA s'occupe particulièrement des besoins des nouveaux pays indépendants. Elle prévoit que ses activités initiales dans ces pays consisteront essentiellement à les aider à exploiter des matières premières nucléaires, à former des techniciens et des hommes de science et à fournir une assistance aux institutions relativement peu nombreuses et dispersées où les sciences nucléaires peuvent jouer un rôle efficace. Avec le temps, les progrès réalisés en matière d'enseignement secondaire et supérieur, de santé publique, d'industrialisation et d'exploitation scientifique des ressources agricoles, ainsi que l'augmentation de la demande d'énergie, ouvriront la voie à des applications de plus en plus nombreuses de la science nucléaire et des techniques faisant appel à l'énergie atomique, ce qui contribuera à accroître le rôle de l'AIEA. La coopération entre l'AIEA et les commissions économiques régionales revêt une importance croissante dans l'action entreprise pour répondre aux besoins des différents pays. L'AIEA participe aux travaux de la CEE concernant le transport des marchandises dangereuses et les problèmes de la lutte contre la pollution des eaux, aux études de la CEAEU sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et sur les problèmes de l'énergie en Asie, et à l'enquête de la CEPAL sur le prix de revient de l'énergie d'origine nucléaire, notamment dans les pays peu développés. L'AIEA suit aussi de très près le développement des activités de la CEA et elle compte collaborer de plus en plus étroitement avec cette commission pour faire profiter les pays africains des bienfaits de la science nucléaire.

6. Au fur et à mesure que l'emploi des matériaux prend plus d'extension, l'AIEA est amenée à attacher une importance croissante aux tâches qui lui incombent, en vertu de son Statut, en ce qui concerne la mise au point de moyens et de méthodes pour supprimer les risques dus aux rayonnements. Dans ce domaine, les travaux de l'AIEA s'orientent dans deux voies principales: d'une part, l'étude des effets des rayonnements et la mise au point de méthodes scientifiques et techniques de protection, et, d'autre part, des activités normatives et juridiques visant à définir sur le plan international des normes et des mesures de sécurité appropriées. Sur cent contrats de recherche passés par l'AIEA, plus de la moitié concernent les effets biologiques des rayonnements. Les fonctions normatives de l'AIEA doivent être envisagées dans la perspective d'un monde où des sources de rayonnements de tous genres deviennent des instruments de travail courants pour presque toutes les activités techniques et scientifiques. L'AIEA a établi des normes fondamentales de santé et de sécurité pour ses propres opérations, et a mis au point des mesures pour assurer le respect de ces normes; elle a élaboré un règlement pour le transport sans danger des matières radioactives et a accompli un travail considérable sur le contrôle de l'élimination des déchets radioactifs. Elle a pris part à la Conférence internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer; elle a participé à l'organisation de la Conférence diplomatique du droit maritime tenue à Bruxelles, pour ce qui est de l'examen du projet de convention sur la responsabilité des exploitants de navires à propulsion nucléaire; elle a élaboré un projet de convention établissant des normes internationales minimales concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires causés par des réacteurs terrestres.

7. Dans le domaine technique, les travaux organisés conjointement par l'AIEA, la FAO et l'OMS sur des questions d'intérêt commun ont pris une extension considérable depuis deux ans. En vue d'assurer une coordination convenable et une planification commune, la FAO et l'AIEA sont en train de créer un groupe de travail à l'échelon des secrétariats qui se réunira à intervalles réguliers. Il faut espérer que des arrangements analogues pourront être mis au point avec l'OMS. Des négociations ont eu lieu en avril 1961 entre l'AIEA et l'IMCO pour élaborer un accord régissant les relations entre les deux organisations; cet accord sera soumis à l'approbation de la Conférence générale en octobre 1961.

8. L'assistance fournie par l'AIEA aux Etats membres consiste notamment à former des étudiants et à favoriser les échanges d'hommes de science et d'experts. Dans le cadre du programme de bourses de l'AIEA, 1.309 candidatures ont été jusqu'à présent retenues, 344 boursiers ont achevé leur stage et 352 autres sont en cours d'études. Au titre du programme d'échanges de renseignements, 28 réunions sur des sujets divers ont été organisées au cours de la période considérée, dont 7 avec le concours d'institutions spécialisées. En outre, l'AIEA a fait paraître une soixantaine de publications scientifiques. Elle s'est efforcée d'aborder systématiquement tous les aspects essentiels de l'utilisation de

l'énergie atomique à des fins pacifiques en organisant des conférences, colloques et groupes de discussion réunissant les spécialistes les plus éminents dans chaque domaine; dans l'ensemble, les réunions de petits groupes de spécialistes se sont révélées plus utiles que les grandes réunions scientifiques.

9. En ce qui concerne l'évaluation des programmes, le rapport d'ensemble préparé par la Commission chargée de l'évaluation des programmes et intitulé *Perspectives pour les cinq années 1960-1964* (E/3347/Rev.1) a été porté à la connaissance du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Ce dernier a autorisé M. Cole à déclarer que le rapport d'ensemble constitue un excellent aperçu des activités des diverses institutions des Nations Unies et souligne les vastes possibilités encore inexploitées ainsi que les problèmes que posent l'organisation, le financement et la coordination des activités sur le plan international, problèmes qu'il est indispensable de résoudre pour que le système des Nations Unies puisse pleinement jouer le rôle que lui imposent les nécessités du monde moderne. Les principales conclusions du rapport d'ensemble sont d'une manière générale applicables aux activités de l'AIEA. En ce qui concerne l'évaluation du programme de l'AIEA, le développement de la technique nucléaire devrait être envisagé dans une perspective quelque peu plus vaste que la période de cinq ans considérée dans le rapport. Bien que tous les aspects du programme de l'AIEA soient traités dans les diverses parties du rapport, la structure de ce document et la nature même de la technique nucléaire en tant que moyen d'atteindre un grand nombre d'objectifs divers dans les domaines économique et social ne permettent guère de donner toute son importance au rôle des sciences nucléaires ni de donner une vue globale des activités de l'AIEA.

10. Quant aux perspectives d'avenir, le Conseil doit noter que l'AIEA se heurte à un grave problème financier, qui vient de ce que son programme d'assistance technique est financé en grande partie par des contributions bénévoles. L'importance de cette question a été soulignée dans la résolution 1531 (XV) de l'Assemblée générale sur les possibilités d'augmenter les contributions bénévoles au Fonds d'opérations de l'AIEA. La technique nucléaire est encore en grande partie limitée aux régions techniquement avancées. Par conséquent, la naissance de nouveaux Etats, dont beaucoup ne possèdent pas encore l'équipement nécessaire pour pouvoir utiliser pleinement toutes les possibilités de la technique nucléaire, n'a, pour le moment, que de faibles répercussions sur les programmes de l'AIEA. Cependant, l'AIEA a déjà commencé à adapter sa structure et à modifier l'orientation de ses travaux pour assumer les responsabilités nouvelles qui pourraient résulter de l'évolution de la technique nucléaire et des transformations profondes que subissent en ce moment de vastes régions du monde. Lorsque le moment viendra de faire face à la situation, l'AIEA ne sera pas prise au dépourvu.

11. M^{me} WRIGHT (Danemark) fait remarquer que, de même qu'on ne peut examiner les aspects économiques du développement sans tenir compte de leurs

incidences sociales, il est impossible de considérer séparément divers aspects de la société moderne tels que la santé, l'enseignement, l'agriculture et le travail, qui relèvent chacun de la compétence d'une institution spécialisée distincte. Pour réaliser un développement équilibré, il est indispensable d'établir des programmes intégrés et de définir une ligne de conduite commune. M^{me} Wright espère que la coopération que toutes les institutions intéressées ont acceptée comme le seul moyen possible d'aborder les questions d'enseignement et de formation en Afrique se révélera si fructueuse qu'elle sera étendue à d'autres domaines. Les principes généraux d'action aussi bien que les dispositions pratiques doivent être arrêtés par voie de consultations, et le rôle directeur doit être rempli par l'organisation qui a le plus d'expérience dans le domaine présentant une importance particulière pour l'exécution du projet considéré.

12. Le sens communautaire est le gage le plus sûr du progrès économique et social, et l'action concertée a permis de réaliser de grands progrès dans le domaine du développement communautaire. La question du développement communautaire est étroitement liée à celle du développement rural, examinée dans le rapport du Groupe de travail spécial pour la coordination (E/3518). Il est permis de se demander si l'on ne devrait pas incorporer aux programmes futurs certaines des activités internationales dans le domaine du développement rural dont il est dit, au paragraphe 31 du rapport, qu'elles ne rentrent pas dans le cadre du programme actuel d'action concertée. Elle voudrait savoir également si l'intégration des centres d'éducation de base au programme d'action concertée a augmenté la valeur pratique de ces centres, et elle voudrait connaître les conclusions auxquelles ont abouti les récentes discussions interorganisations relatives au développement communautaire et aux problèmes connexes. Les programmes d'action concertée exigent une coordination à l'échelon opérationnel, non seulement entre les institutions spécialisées, mais aussi entre les diverses administrations des pays bénéficiaires et contributeurs. Plus l'on disposera de renseignements sur les avantages retirés des programmes, plus il sera facile d'élargir la portée de ceux-ci.

13. Comme beaucoup de pays peu développés recherchent l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour formuler leurs demandes d'assistance et établir un ordre de priorité, il importe que l'Organisation, agissant en qualité de conseiller, connaisse parfaitement les conditions locales et donne des avis qui ne soient pas divergents. Or, personne ne connaît mieux les conditions locales, ainsi que les besoins et les aspirations des divers pays en voie de développement, que les représentants résidents qui sont d'autre part au courant des possibilités pratiques d'assistance offertes par le système des Nations Unies. En effet, les représentants résidents du BAT représentent toutes les organisations qui participent au Programme élargi d'assistance technique. Il importe peu qu'on donne ou non un nouveau titre aux représentants résidents; l'essentiel est que les titulaires de ces postes soient aussi compétents que possible.

Plus le représentant résident a d'envergure, de qualités morales et de compétence technique, et plus grands seront les avantages que retireront de sa présence la région où il est affecté et l'Organisation des Nations Unies elle-même. A condition qu'il soit possible de recruter des personnes qualifiées comme représentants résidents, il y aura intérêt à accroître leurs attributions et leurs responsabilités pour faciliter la coordination à l'échelon de la planification et de l'exécution, ce qui diminuera considérablement la nécessité d'une coordination *a posteriori*.

14. Le Dr CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) dit que, pendant l'année considérée, la campagne mondiale d'éradication du paludisme s'est poursuivie activement et que, dans certaines régions, l'objectif final est près d'être atteint. 22,3 % des personnes qui habitaient des régions impaludées vivent désormais dans des régions d'où le paludisme a été éliminé, et 45,9 % bénéficient des programmes d'éradication du paludisme. En Afrique tropicale, les bons résultats obtenus par des projets pilotes ont montré que partout où l'on peut réaliser une couverture totale avec des insecticides efficaces, la transmission est interrompue; ces résultats dissipent les doutes qu'on pouvait avoir sur la possibilité technique d'une éradication du paludisme en Afrique. Mais, pour mener de tels projets à bonne fin, il faut aussi que l'on dispose des moyens administratifs et du personnel nécessaires, ainsi que de ressources financières suffisantes. En ce qui concerne ce dernier point, la quatorzième Assemblée mondiale de la santé a décidé qu'à dater de 1961 les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution du programme d'éradication du paludisme seraient à la charge du budget ordinaire et que les dépenses d'exécution du programme d'éradication dans les pays seraient incorporées par étapes dans le budget ordinaire entre 1961 et 1964 (E/3459/Add.1, section III).

15. En ce qui concerne l'assainissement, les dangers de la malpropreté connus de longue date existent toujours; en outre, l'époque moderne a apporté des changements rapides et importants qui multiplient les effets du milieu sur la santé. L'OMS essaie de résoudre les deux types de problèmes, traditionnels et modernes.

16. L'OMS attache une grande importance à la planification des services de santé publique dans le cadre du développement économique et social. Dans une telle planification, on ne néglige pas les besoins des enfants, qui sont considérés comme faisant partie des besoins de la famille et de la collectivité. Le plus grand nombre de demandes d'assistance en matière de planification de la santé publique viennent actuellement de pays africains, mais la planification systématique des services de santé dans le cadre de programmes nationaux de développement prend de l'ampleur dans toutes les régions.

17. L'Assemblée générale et le Conseil ont souligné l'importance des enquêtes visant à déterminer les ressources humaines et matérielles et les besoins prioritaires des pays en voie de développement. En 1960, l'OMS a commencé en Afrique de grandes enquêtes

sur les besoins en matière de formation de personnel sanitaire, car il est indispensable que les pays en voie de développement aient parmi leurs nationaux des personnes suffisamment compétentes pour diriger leurs services de santé. Entre temps, toutefois, ces pays doivent compter principalement sur le personnel de santé auxiliaire et, pour améliorer la formation donnée à ce personnel, l'OMS a récemment publié le rapport d'un comité d'experts qui a étudié certains aspects du problème; en 1961, elle organisera une conférence inter-régionale qui poursuivra l'examen de la question. Les nouveaux pays d'Afrique se voient attribuer une fraction importante et croissante des bourses de l'OMS. En même temps, l'OMS collabore activement au programme spécial de l'UNESCO pour le développement de l'enseignement en Afrique.

18. Ces dernières années, l'OMS a développé considérablement son programme de recherches médicales. Elle a mis au point un programme global axé pour une large part sur la solution des grands problèmes sanitaires dans les régions peu développées. Le programme d'intensification de la recherche médicale lancé en 1959 se développe rapidement et en 1962 son importance aura au moins triplé.

19. Au développement rural, qui est, d'après le Groupe de travail spécial pour la coordination, l'un des trois principaux domaines où se posent des problèmes de coordination, l'OMS a indéniablement beaucoup contribué, au moyen du programme d'éradication du paludisme et du programme d'adduction d'eau dans les collectivités. L'OMS s'est beaucoup préoccupée dès le début de la santé en milieu rural, et elle n'a jamais changé d'orientation depuis.

20. En ce qui concerne la question de la décentralisation, l'OMS est, de par sa Constitution, une organisation régionalisée, et bien que cela ait abouti à une décentralisation considérable depuis douze ans, l'évolution s'est faite sans compromettre le principe qui veut que l'OMS soit une organisation mondiale unique.

21. La décentralisation rend la coordination indispensable. L'OMS se préoccupe d'assurer cette coordination à l'intérieur même de l'organisation et dans ses relations avec les autres institutions. A ce propos, il convient de rappeler que la quatorzième Assemblée mondiale de la santé a fait sienne l'opinion émise par le Conseil à sa trentième session [résolution 800 (XXX)], à savoir que des consultations préalables sur les questions d'intérêt commun sont indispensables à une collaboration effective entre les organisations, et elle a prié le Directeur général de consulter à ce sujet les autres membres du CAC (E/3459/Add.1, annexe). Le Directeur général de l'OMS a procédé à ces consultations.

22. L'OMS a constaté que la coordination est d'autant plus efficace qu'elle intervient plus près du lieu d'exécution des programmes. A cet égard, les gouvernements eux-mêmes sont mieux placés que n'importe quelle organisation internationale, et c'est à eux qu'il appartient de coordonner leurs propres entreprises, y compris celles qui bénéficient d'une aide extérieure.

23. De plus, l'OMS estime qu'il ne peut y avoir de développement social et économique équilibré sur le

plan mondial, si cet équilibre n'est pas réalisé à l'intérieur même des pays; d'où l'importance de la planification à l'échelon du pays. Ce sont les gouvernements qui connaissent le mieux leurs propres besoins, même s'ils n'ont pas les moyens techniques nécessaires à l'élaboration de plans équilibrés pour faire face à ces besoins. Il se pourrait donc que, comme l'a constaté l'OMS, pour exécuter un programme de développement économique et social, il faille avant tout renforcer les administrations nationales et s'assurer qu'elles sont bien conseillées par des équipes équilibrées et non par des experts spécialisés dans une seule branche. Les institutions des Nations Unies sont bien placées pour mettre à la disposition des pays des équipes ainsi composées qui les aideraient à établir, dans les divers secteurs, des plans reposant sur une analyse approfondie des problèmes. Dans une deuxième étape, ces différents plans seraient combinés en un plan général de développement du pays.

24. Cette méthode exigerait une simple coordination à la base. Le Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Cleveland, a fait une remarque qui se rapporte directement à cette question, lorsqu'il a dit, au cours d'une récente déclaration, que les difficultés que l'on rencontre inévitablement pour aider les pays à établir un ordre de priorité pourraient être surmontées si les représentants du système des Nations Unies dans un pays donné formaient un groupe plus étroitement coordonné, dont la présidence pourrait être confiée au représentant résident du BAT. Mais le principe fondamental reste le même, c'est-à-dire que toutes les institutions des Nations Unies doivent se préoccuper de la planification générale du développement dans ses différents aspects. Cela ne pourrait que profiter aux pays bénéficiaires.

25. L'aide apportée par l'OMS à la République du Congo (Léopoldville), dans le cadre des opérations civiles des Nations Unies, a été donnée dans le même esprit que l'assistance fournie aux autres Etats qui viennent d'accéder à l'indépendance, en dépit de la situation exceptionnelle existant au Congo. Il y avait au Congo deux tâches principales à remplir: il fallait retrouver du personnel pour les hôpitaux et reconstituer les services de santé. Un programme d'urgence a été lancé avec l'aide des équipes de la Croix-Rouge, tandis que des membres du personnel de l'OMS s'occupaient des problèmes de santé publique les plus urgents pour enrayer les épidémies naissantes. Pour reconstituer les services de santé, on a mis en œuvre un programme à long terme qui prévoit, d'une part, le recrutement de personnel médical et paramédical étranger chargé d'assurer la marche des services tant que le Congo ne posséderait pas le personnel qualifié nécessaire, et, d'autre part, la formation de ce personnel. L'OMS a fourni des équipes d'experts qui remplissent les fonctions de conseillers dans les diverses branches des services médicaux et, à la demande du Gouvernement congolais, elle a recruté 130 personnes, dont la plupart sont des médecins; il est prévu d'en recruter encore 70. En ce qui concerne la formation de personnel congolais, au moment de l'accession à l'indépendance, il n'y avait pas un seul médecin congolais, et, en 1960, 24 étudiants

seulement étaient inscrits dans des écoles de médecine. Pour augmenter le nombre de médecins pleinement qualifiés, on donne à des personnes déjà à demi qualifiées, les assistants médicaux, la possibilité de compléter leur formation; 60 d'entre eux suivent actuellement des cours en France; ce programme sera poursuivi et on espère qu'en 1965 une centaine de Congolais auront fait des études médicales complètes. Des programmes de formation intéressant d'autres catégories du personnel sanitaire sont en cours d'élaboration. L'OMS accorde aussi un certain nombre de bourses de perfectionnement pour le personnel paramédical congolais. Elle donne ainsi effet à la résolution WHA. 14.26 de la quatorzième Assemblée mondiale de la santé concernant la priorité qu'il convient d'accorder à la création d'établissements d'enseignement sanitaire (E/3459/Add.1, section V). L'opération du Congo constitue peut-être l'exemple le plus important d'utilisation des organismes internationaux pour résoudre une grande crise sociale; en effet, l'assistance internationale fournie en temps voulu a permis d'éviter une véritable catastrophe, ce qui montre que le système de coordination entre les diverses institutions des Nations Unies peut fonctionner efficacement en cas d'urgence. Il ne faut pas oublier, cependant, que l'opération du Congo, dans le cadre de laquelle l'Organisation des Nations Unies a été amenée à renforcer les services gouvernementaux, ne peut constituer un schéma type pour l'assistance aux pays qui sont en train d'accéder à l'indépendance.

26. M. BORISSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les travaux du Conseil, des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées prennent de plus en plus d'importance, et que le débat qui a lieu périodiquement au Conseil sur les activités de ces divers organes aide à les coordonner et à faire porter l'effort sur les problèmes les plus urgents. Au cours de l'année écoulée, certains progrès ont été réalisés, notamment dans les travaux des institutions spécialisées. Par sa Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], l'Assemblée générale a confié à l'Organisation des Nations Unies la tâche urgente de liquider les séquelles du colonialisme, et les nouveaux Etats attendent de l'Organisation une aide rapide et efficace. Certaines des institutions spécialisées ont étudié la question et arrêté des mesures concrètes, mais elles n'ont pas toutes agi avec le même sens des responsabilités. A sa quarante-cinquième session, la Conférence internationale du Travail n'a pas adopté le projet de résolution qui lui avait été soumis sur cette question, bien qu'il eût reçu l'appui d'une majorité écrasante des représentants. Le projet de recommandation sur l'introduction de la semaine de 44 heures a été également rejeté.

27. Les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales ont aussi une contribution à apporter au problème du désarmement. Le Conseil connaît déjà les vues de la délégation soviétique sur ce point. M. Borissov rappelle au Conseil les décisions prises par la CEE [E/3468, résolution 1 (XVI)] et par

d'autres organismes au sujet de l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement, ainsi que la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé concernant la protection de l'humanité contre les dangers des radiations ionisantes [résolution WHA.14.56, E/3459/Add.1, annexe], dans laquelle cette organisation exprime son opposition aux essais nucléaires. La délégation soviétique appuie ces résolutions et toutes les résolutions analogues.

28. Pour ce qui est d'améliorer l'organisation du travail des institutions spécialisées, l'un des problèmes les plus importants est celui du personnel. Les experts de ces organisations devraient être recrutés dans divers pays et bien connaître les problèmes particuliers à ces pays. La délégation soviétique se félicite de la décision prise par l'UNESCO d'assurer une répartition géographique plus équitable du personnel de son secrétariat.

29. A l'ordre du jour figurent une série de questions concernant l'aide aux pays en voie de développement, et il convient de noter que les institutions spécialisées jouent un rôle sans cesse croissant dans la gestion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial. A ce propos, la délégation soviétique s'élève vivement contre le rôle joué par les institutions spécialisées dans la prétendue « opération civile » au Congo, car celle-ci ne sert pas les intérêts du peuple congolais. Toute l'aide des Nations Unies devrait être fournie par l'intermédiaire du Gouvernement de M. Gizenga, seul gouvernement légal du pays.

30. Enfin, la délégation soviétique souligne combien il est important de donner rapidement suite à la résolution 793 (XXX) du Conseil et à la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales. Jusqu'à présent, le Siège a restreint le champ d'action des commissions économiques régionales au lieu de l'étendre conformément aux résolutions susmentionnées.

31. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale), présentant le rapport annuel de l'OMM pour 1960 (E/3472), appelle l'attention du Conseil sur la section 1.5 consacrée aux mesures prises par l'OMM au sujet de recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil. Bien que l'OMM soit une organisation très spécialisée, elle doit elle aussi coordonner et concerter son action avec celle des autres institutions et, forte de son expérience, elle appuie la proposition tendant à donner aux représentants résidents un rôle accru dans la coordination des programmes de coopération technique à l'échelon national. L'OMM n'a pas de bureaux régionaux dans les pays bénéficiaires; aussi les représentants résidents jouent-ils un rôle important chaque fois que l'OMM fournit une assistance technique. Il convient cependant que le renforcement de leur rôle ne se traduise pas par un relâchement de leurs responsabilités directes envers chacune des organisations qui participent au Programme élargi d'assistance technique.

32. Avant d'aborder certaines questions particulières, M. Davies tient à rappeler que l'OMM s'occupe de toute une série de travaux courants qui n'ont guère

d'intérêt que pour les spécialistes, mais qui n'en constituent pas moins la raison d'être de l'organisation.

33. En ce qui concerne l'enseignement et la formation, que le Groupe de travail spécial pour la coordination place parmi les principaux domaines dans lesquels se posent des problèmes de coordination, l'OMM s'est attachée, dès sa création, à l'importante question de la formation de météorologistes. Le Comité exécutif a récemment réexaminé la question en raison du fort accroissement de la demande de météorologistes dans les nombreux pays devenus récemment indépendants, et le Secrétaire général de l'OMM a été chargé de préparer un plan complet pour la formation de ces spécialistes. Entre temps, l'OMM a fourni une assistance importante dans le cadre des programmes de coopération technique des Nations Unies en envoyant des instructeurs de météorologie aux pays qui en ont besoin et en organisant un programme de bourses et des cycles d'étude. Au Congo (Léopoldville), des cours de formation météorologique fonctionnent depuis plusieurs mois et ils vont être encore développés; des cours semblables ont lieu dans plusieurs autres pays d'Afrique. L'OMM attache une importance particulière aux cycles d'étude régionaux, car les problèmes météorologiques se prêtent à l'étude sur une base régionale. Beaucoup de ces cycles d'étude sont organisés avec la participation d'autres organismes tels que les commissions économiques régionales et les autres institutions spécialisées.

34. Abordant la question des satellites artificiels, M. Davies indique que, depuis le lancement du premier spoutnik, le 4 octobre 1957, l'OMM a pensé aux avantages que cette remarquable innovation pourrait procurer à la météorologie. Un groupe restreint d'experts de l'OMM, comprenant un savant éminent, désigné par chacun des deux pays qui ont placé des satellites terrestres sur une orbite, et deux autres savants choisis en raison de leurs connaissances spécialisées, existe depuis 1959, et est chargé de faire des études et de donner des avis à ce sujet. Son dernier rapport met bien en valeur les grandes possibilités que les satellites artificiels ouvrent à la météorologie, possibilités qui ont été démontrées de façon pratique par le succès spectaculaire des deux satellites météorologiques lancés par les Etats-Unis, le premier le 1^{er} avril 1960 (Tiros I) et le deuxième le 23 novembre 1960 (Tiros II). Le même rapport esquisse le rôle que l'OMM pourrait être appelée à jouer dans la diffusion internationale des données météorologiques recueillies par des satellites; les premières dispositions nécessaires ont d'ores et déjà été prises.

35. Dans le cadre du programme de coopération géophysique internationale, prolongement de l'Année géophysique internationale, l'OMM continue régulièrement à rassembler, reproduire et publier l'énorme documentation relative à la météorologie et aux autres sciences. La quasi-totalité des renseignements recueillis au cours de l'Année géophysique internationale sont maintenant à la disposition des chercheurs, et ils sont d'ailleurs déjà utilisés largement pour la recherche. Environ 70 % des données rassemblées dans le cadre du programme de coopération géophysique internationale ont déjà été diffusées, et l'opération devrait être

terminée pour la fin de 1961. Les recettes provenant de cette entreprise ont permis d'en couvrir les frais.

36. Au cours de l'Année géophysique internationale, une douzaine de pays ont installé dans l'Antarctique des stations scientifiques, dont la plupart sont plus ou moins permanentes. L'Antarctique est une région extrêmement intéressante du point de vue météorologique; l'OMM a suivi de près les travaux scientifiques qui s'y sont déroulés, et elle a offert toute sa coopération et son assistance pour le programme scientifique qui pourrait être entrepris à la suite de la signature du Traité de l'Antarctique.

37. L'OMM a continué à collaborer pleinement avec les autres organisations qui s'occupent de la mise en valeur des ressources hydrauliques, notamment à l'occasion des réunions régulières interinstitutions qui ont lieu en exécution des diverses résolutions adoptées par le Conseil à ce sujet. La première session de la nouvelle Commission de météorologie hydrologique de l'OMM, qui s'est tenue en avril 1961 à Washington, a marqué une importante étape dans l'activité que l'OMM déploie dans le domaine des ressources hydrauliques.

38. Il y a environ trois ans, l'OMM a mis au point un plan de diffusion rapide des renseignements météorologiques dans tout l'hémisphère nord, avec cinq centres principaux — Francfort, Moscou, New Delhi, New York et Tokio. Le 28 mars 1961, la dernière liaison entre Tokyo et New York a été faite, et de nombreux services météorologiques du monde entier ont tiré d'appréciables avantages de ce réseau de l'hémisphère nord. Pour l'hémisphère sud, on étudie un nouveau plan avec des centres à Brasilia, Brazzaville et Melbourne.

39. L'OMM tient compte, non seulement des responsabilités globales qui lui incombent envers les États membres aux termes de la Convention météorologique mondiale, mais aussi des diverses demandes et recommandations que lui adressent l'Assemblée générale et le Conseil, particulièrement en ce qui concerne la nécessité d'assurer entre l'OMM et les autres institutions spécialisées une coopération et une collaboration aussi étroites que possible.

40. M^{lle} SALT (Royaume-Uni) approuve la suggestion du Groupe de travail spécial pour la coordination, tendant à ce que le Conseil étudie, à l'occasion de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, les tendances et aspects importants de l'action de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (E/3518, annexe). La principale tendance qu'on puisse discerner actuellement est un renforcement du principe fondamental suivant lequel les gouvernements doivent recevoir ce dont ils ont besoin et ce qu'ils désirent, et non seulement ce qui se trouve être disponible. Entre autres manifestations de cette tendance, on peut citer l'assouplissement des procédures du Programme élargi d'assistance technique, l'enquête du FISE sur les besoins de l'enfance, qui est à la base des décisions récemment prises par le Conseil d'administration en vue de mener une action nouvelle et vigoureuse dans un certain nombre de directions, et enfin les efforts qui ont été

faits pour définir les besoins des pays d'Afrique en matière d'enseignement, de main-d'œuvre et d'agriculture. Il semble qu'on s'efforce sérieusement d'utiliser plus efficacement les ressources accrues dont on dispose pour mieux répondre aux besoins réels des pays bénéficiaires, et la délégation du Royaume-Uni espère que cette politique sera poursuivie.

41. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ont, semble-t-il, principalement porté en 1960 sur quatre domaines principaux, dont le premier est l'enseignement et la formation. A la Conférence générale de l'UNESCO en 1960, la délégation du Royaume-Uni a souligné que l'enseignement devait tout particulièrement retenir l'attention de cette organisation qui, avec les autres institutions intéressées, entreprend maintenant de développer considérablement ses activités en matière d'enseignement et de formation.

42. Le deuxième domaine particulièrement important est l'industrialisation, à laquelle il conviendrait d'accorder une priorité élevée si l'on veut que les pays peu développés atteignent leur objectif de développement économique rationnel. Les efforts de nombreux gouvernements, dont celui du Royaume-Uni, se sont traduits par la création du Comité du développement industriel et par une réorganisation du Secrétariat qui devraient permettre de mieux résoudre les questions d'industrialisation.

43. Le troisième domaine est celui de la production de denrées alimentaires, et M^{lle} Salt note avec satisfaction qu'au titre du point 8 de son ordre du jour le Conseil étudiera d'importantes propositions relatives à l'utilisation des excédents alimentaires dans les programmes de développement économique.

44. La dernière question qui a particulièrement retenu l'attention des organisations compétentes au cours des douze derniers mois est celle du milieu social et, spécialement, des besoins de la jeunesse. Dans un sens, tout le travail du Conseil tend ou devrait tendre à faire face à ces besoins, car, bien que la rapidité soit le mot d'ordre du monde moderne, le Conseil construit pour l'avenir plutôt que pour le présent. Son objectif est de créer un milieu où les jeunes pourront atteindre la plénitude de leur développement à l'abri de la crainte, de la faim et des frustrations: et toutes les activités que M^{lle} Salt a mentionnées conduisent directement à ce but.

45. La concentration de ces activités relève avant tout des gouvernements des États Membres et des organes directeurs des organisations, qui devront choisir des domaines dans lesquels les programmes d'assistance pourront s'adapter plus étroitement aux besoins vitaux des gouvernements. Les divers organes directeurs intéressés se montrent déjà plus enclins à prendre les décisions nécessaires, et tous ceux dont la tâche est d'exercer un contrôle sur les programmes devraient veiller à ce que ces activités s'arrêtent là où elles cessent de correspondre à des besoins prioritaires. L'une des caractéristiques les plus importantes de l'assistance fournie par les Nations Unies est son rôle de catalyseur — c'est-à-dire sa capacité à faire entrer en jeu d'autres facteurs de développement — ce qui signifie qu'il n'est

pas possible de mesurer cette assistance en se bornant à faire le total des contributions reçues.

46. Pour ce qui est de la coordination, la délégation du Royaume-Uni a constaté qu'elle s'était renforcée depuis la trentième session du Conseil. Le rapport du Groupe de travail spécial pour la coordination présente un grand intérêt, et l'ordre du jour suggéré au Conseil et au CAC est particulièrement utile. M^{lle} Salt propose que le CAC soumette à l'avenir des programmes semblables au Conseil, en choisissant un certain nombre de questions méritant une attention particulière.

47. Le rapport du CAC lui-même (E/3495 et Add.1) est supérieur à ceux des années précédentes, tant pour la vigueur que pour la franchise, et il semble indiquer que l'Organisation des Nations Unies entre maintenant dans une nouvelle période, caractérisée par une plus grande efficacité sur le plan de la coordination pratique. Il n'existe pas de remède unique qui permette de mettre fin aux doubles emplois et au gaspillage des efforts. Il est peu probable que de nouvelles solutions apportent des améliorations radicales. En fait, le système de coordination actuel semble parfaitement satisfaisant. Ce qu'il faut, c'est l'utiliser de façon constructive et énergique. Dans certains cas, ce sont des consultations à propos d'une question particulière et des contacts officieux qui produisent les meilleurs résultats, comme l'a montré la décision récemment prise par la FAO de ne pas s'engager dans une étude détaillée de la stabilité des bateaux de pêche après que les consultations entreprises par le secrétariat eurent indiqué que l'IMCO créait déjà un sous-comité chargé de s'occuper de cette question. Dans d'autres cas, par exemple celui des opérations civiles au Congo, ce sont des accords de caractère plus officiel qui produisent les meilleurs résultats. Une troisième méthode consiste à instaurer une coopération allant jusque dans les détails dans un domaine d'activité particulier, et les propositions du Secrétaire général tendant à détacher les fonctionnaires d'un secrétariat à l'autre, ou à charger un expert de travailler pour plusieurs organisations, sont extrêmement constructives.

48. Cependant, indépendamment de l'usage qui peut être fait des méthodes et rouages existants, il y a, en matière de coordination, deux conditions qui sont si fondamentales qu'elles s'appliquent à tous les besoins

et à toutes les situations. La première de ces conditions, c'est qu'il y ait une coordination de la part des gouvernements, dans les pays bénéficiaires comme dans les pays contributeurs. Le Gouvernement du Royaume-Uni a récemment créé un nouveau service de la coopération technique, qui coordonnera toutes les activités britanniques de coopération technique dans les pays d'outre-mer.

49. En second lieu, il faut que l'Organisation des Nations Unies assure elle aussi la coordination nécessaire à l'échelon de chaque pays. Depuis quelques mois, il est devenu de plus en plus évident que l'augmentation des ressources disponibles pour la coopération technique met les gouvernements des pays bénéficiaires dans un embarras croissant, et que la seule façon de leur faciliter la tâche est de simplifier la façon dont l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées leur est offerte. Peut-être le moment est-il venu de renforcer encore le système des représentants résidents, non seulement en augmentant leur nombre ou en leur donnant un appui administratif accru, mais aussi en s'efforçant de leur faire jouer un rôle primordial dans les enquêtes, et même les négociations initiales, concernant les divers types d'assistance offerts par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Si d'autres délégations partagent cette opinion, M^{lle} Salt serait heureuse d'avoir l'occasion d'étudier avec elles des mesures positives dans ce sens.

50. M^{lle} Salt fait observer que le rapport du Groupe de travail spécial pour la coordination aurait été beaucoup plus utile s'il avait été distribué six semaines avant l'ouverture de la session au lieu de deux. Il y a aussi beaucoup à dire en faveur de l'adoption d'une présentation uniforme pour les rapports des diverses institutions, ce qui les rendrait plus facilement comparables. Une autre idée intéressante, actuellement à l'étude à l'OMS, consisterait à présenter un rapport unique destiné à plusieurs organes intergouvernementaux au lieu de soumettre pour diverses réunions une série de rapports peu différents les uns des autres quant au fond. Le soin apporté à la préparation de documents concis ne pourra que donner d'excellents résultats sous la forme de débats plus approfondis et de décisions plus mûrement réfléchies.

La séance est levée à 13 h. 10.